



**COMMUNE DE LA  
BARBEN**

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française  
Liberté, égalité, fraternité*

**Délibération N° 35-2017**

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :  
08/09/2017

---0000000---

**Objet : Modification du tableau des emplois communaux**

Dans le cadre d'un départ à la retraite d'un employé des services techniques de la commune il conviendra de procéder à son remplacement et de modifier le tableau des emplois communaux ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ::

- 1) Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu sa délibération n° 15-2016 du 01 avril 2016, portant approbation du budget primitif principal 2016 de la commune,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1 :** DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

**Article 2 :** DE PRECISER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

**Certifié conforme au registre des délibérations.**

LA BARBEN, le 15 septembre 2017

Le Maire



Christophe AMALRIC

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 14 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze du mois de septembre à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, M. Ulrich MOLL, Mme Madeleine CHAUMARD, , Mme Anna GOURLIA, Mme Eva PLANES, M. Gauthier AMALRIC, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, Mme Sandrine TUR à M. Nicolas VIROLLE

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA